



**Dossier de candidature**

**BUDGET PARTICIPATIF 2024**

# Budget participatif : mode d'emploi



Jérôme LAFFON,  
Maire de Frouzins

## Favoriser la participation citoyenne frouzinoise

**E**n proposant en 2021 de consacrer une partie du budget communal à des projets citoyens, la Municipalité répondait à une double demande. Celle des citoyens Frouzinois qui souhaitent participer à la vie communale, améliorer son cadre de vie ; celle des élus convaincus de l'intérêt de favoriser l'implication des citoyens dans la réalisation de projets d'intérêt communal. De nombreuses réalisations sont désormais visibles à Frouzins : des installations sportives, un nouveau terrain de basket, des boîtes à livres, deux forêts urbaines et bientôt une guinguette au parc de Paucheville. En tout, la Ville aura consacré 200 000 euros à réaliser des projets issus des Frouzinois. C'est une somme importante mais ils la méritent !



Alain VIDAL,  
Adjoint à la Participation citoyenne

### Le Budget participatif en un mot (ou presque)

Instauré par la Municipalité en 2021, le Budget participatif est une enveloppe financière inscrite dans le budget de la commune pour financer des projets d'intérêt général proposés par les Frouzinois. Ce sont les services municipaux qui les réalisent avec la participation du ou des lauréats.

### Qui peut proposer des projets ?

Tous les Frouzinois (à partir de 13 ans) à l'exclusion des groupements (collectifs, associations...), des agents de la collectivité et des personnes titulaires d'un mandat électif.

### Comment proposer son idée ?

Chaque Frouzinois intéressé doit retirer en mairie un dossier de candidature, le remplir et le retourner à la mairie, soit en le déposant à l'accueil soit en l'adressant par courriel à :

[budgetparticipatif@mairie-frouzins.fr](mailto:budgetparticipatif@mairie-frouzins.fr)

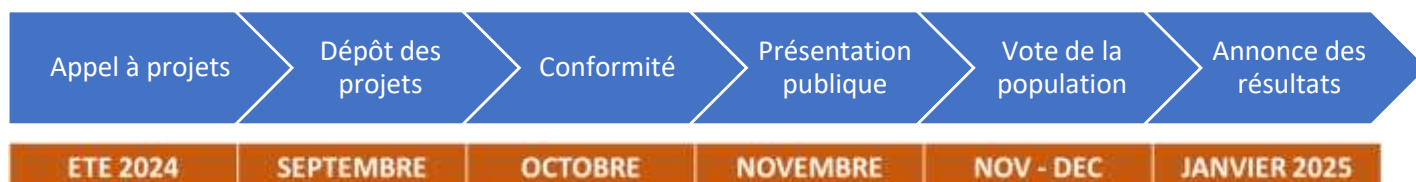
### Qui valide les candidatures ?

Afin que les propositions correspondent aux critères de participation, elles sont examinées par un comité technique composé du Directeur général des Services, le Directeur des Services techniques et la Directrice du Pôle juridique. Ce comité émet un avis au Maire et aux élus de la Municipalité qui valident les candidatures.

### Qui décide du choix des projets ?

Depuis 2023, la Ville soumet au vote des Frouzinois le choix des projets. Les votes sont individuels même au sein d'une même famille, il suffit de dupliquer le bulletin de vote en autant d'exemplaires. Avant le lancement du vote, les candidats sont invités à présenter leur projet en réunion publique.

## Le calendrier du Budget participatif



Budget participatif 2024

# **DOSSIER DE CANDIDATURE**

**A déposer avant le 18 octobre 2024**

à l'accueil de la mairie ou par courriel à : [budgetparticipatif@mairie-frouzins.fr](mailto:budgetparticipatif@mairie-frouzins.fr)

Ou sur le site Internet : [www.mairie-frouzins.fr](http://www.mairie-frouzins.fr)

## **Nom du porteur du projet**

Nom/Prénom

Adresse :

Tel :

Courriel :

**Si la personne est mineure ( à partir de 13 ans),  
responsable à contacter :**

Nom/prénom :

Adresse :

Tel :

Courriel

(Compléter l'autorisation parentale en page X)

# Description du projet

## Titre du projet :

Description sommaire (5 ou 10 lignes) : merci d'indiquer en quoi il consiste, l'objectif qu'il poursuit et sa localisation dans la commune. Et toute autre information que le candidat jugera utile. Vous pouvez joindre à ce dossier de candidature tout document vous paraissant nécessaires : photos, plan, dossier de présentation...

## Validation de la candidature

Le porteur du projet est informé que sa candidature sera examinée par un comité technique composé du Directeur général des Services, du Directeur des Services techniques, de la Directrice du Pôle juridique. Il vérifiera la faisabilité technique, juridique et financière de la candidature qui doit respecter les critères suivants :

1. Le projet doit correspondre à un investissement
2. Il ne doit pas dépasser l'enveloppe financière
3. Il doit améliorer le cadre de vie
4. Il doit être accessible à tous

Ce comité technique rend un avis auprès de Monsieur le Maire et les élus de la Municipalité qui décident de la validation des candidatures.

# Budget prévisionnel

Comme indiqué, l'engagement de la Ville de Frouzins porte sur un investissement de 45 000 € maximum.

Merci de nous donner une estimation du budget de votre projet : si possible, indiquez le détail des dépenses prévues. Joindre un devis est appréciable mais n'est pas obligatoire.

| Postes    | Montant estimé |
|-----------|----------------|
|           |                |
|           |                |
|           |                |
|           |                |
|           |                |
|           |                |
|           |                |
| TOTAL TTC |                |

**Indiquer ici les pièces jointes éventuelles :**

# Audition publique

Le candidat est invité à présenter son projet avec tous les autres porteurs de projets à une réunion publique qui se tiendra le

**Mardi 12 novembre 2024 à 18h30, salle Latapie**

*Merci de la réserver dans votre agenda.*

## PIECES A FOURNIR

- Justificatif de domicile (facture EDF ...)
- Autorisation parentale (si le porteur de projet est mineur)

*En remplissant le présent dossier de candidature, je certifie sur l'honneur de l'exactitude des informations communiquées, d'avoir pris connaissance du règlement du budget participatif 2024 et de m'y conformer.*

*Fait à Frouzins, le .....*

*(Signature)*

# **AUTORISATION PARENTALE**

Si le porteur du projet est mineur ( à partir de 13 ans)

*Je soussigné (e) M.Mme*

*Demeurant à Frouzins à l'adresse suivante :*

*Qualité : précisez si vous êtes le père, la mère ou le tuteur de l'enfant*

*Disposant du plein exercice de l'autorité parentale autorise :*

*Nom :*

*Prénom :*

*Né le ..... à .....*

*A candidater au budget participatif proposé par la Ville de Frouzins.*

*Pour faire valoir ce que de droit.*

*Fait le ..... A .....*

*Signature*

**A FROUZINS, ON N'A PAS DE PETROLE  
MAIS ON A **VOS** IDEES**



**BUDGET PARTICIPATIF 2024**  
Déposez votre idée **avant le 18 octobre 2024**